



Est - il légal de fumer dans un cabinet pédiatrique ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 22 juin 2012

Bonjour

Je me permets de vous écrire car je suis dans une situation très complexe liée au tabagisme passif.

Je suis psychologue pour enfants et je viens de sous louer un bureau à une pédiatre, le xxxxxx à Boulogne. Nos bureaux sont contigus et nous ne recevons que des enfants.

Le problème est qu'elle fume continuellement avant et après ses consultations qui sont rares puisque j'imagine que les parents ne reviennent plus.

Notre cabinet empest parfois la cigarette car elle fume la porte ouverte quand elle n'a personne tandis que je reçois mes patients. Je m'en suis ouverte à elle, gentiment au départ puis fermement pour finir par préciser que j'allais prendre des mesures si elle ne se montrait pas plus raisonnable.

Elle souffre malheureusement d'une psychose bipolaire et ne voit absolument pas où est le problème de fumer alors qu'elle est médecin.

Après un mois d'installation je cherche déjà un autre cabinet mais pendant le temps où je vais malheureusement devoir partager les locaux n'existe t il pas une loi ou un moyen pour qu'elle ne fume pas quand je reçois mes petits patients ?

Est il légal de fumer dans un cabinet pédiatrique ?

J'avoue avoir besoin de vos conseils car le bien être de mes petits patients m'importent énormément.

Merci d'avance

sandrine sfez

Réponse :

Le médecin, dans son cabinet qui est un lieu fermé et couvert accessible au public, ne peut s'arroger le droit de contrevenir à la loi. Il est tenu de respecter les articles L3511.7 et R.3511-1 à R.3511-8 et les articles R 3512-1 à R3512-2 du [Code de santé publique](#).

Est - il légal de fumer dans un cabinet pédiatrique ?

Cette situation mérite de votre part un dépôt de plainte au conseil de [l'ordre des médecins](#), [au procureur de la République](#), à la DDASS et au ministre de la santé.